

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Suite à l'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et à l'ouverture de sélections professionnelles pour le poste de chef de projet en systèmes d'information au sein du service communication, il vous est proposé de modifier un poste d'ingénieur à temps non complet à raison de 30/35ème en poste d'ingénieur à temps non complet à raison de 32/35ème, ce poste étant vacant au tableau des effectifs. Les autres postes ouverts aux sélections professionnelles ne nécessitent pas de création de postes au tableau des effectifs.

2/ Dans la perspective de la future diminution des dotations d'Etat demandant une plus forte mobilisation pour rechercher des financements afin de pouvoir poursuivre les projets et en commencer d'autres, pour assurer également l'avenir du territoire, donc des collectivités qui le composent, il vous est proposé la création d'un poste de chargé de mission "politiques contractuelles et stratégie » et le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (3 ans).

3/ A la suite de la vacance du poste de chargé de mission « prévention des déchets » dont les missions seront de piloter, mettre en oeuvre et animer le Programme local de Prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, je vous propose d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (3 ans).

4/ A la suite de la vacance du poste de technicien applicatif web et en convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) « Liberaccès » dont les missions seront la gestion de projets, la validation des développements, la programmation en langage web, le suivi de la documentation et la veille technologique, il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste en cas de jury infructueux pour la recherche de fonctionnaires.

5/A la suite de la vacance du poste de responsable de la médiation culturelle, je vous propose d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, le jury étant infructueux pour la recherche de fonctionnaires.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3, 2° et 97,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°7 du 24 octobre 2011 relative au Programme Local de Prévention des Déchets – Demande de subventions,

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 octobre 2013

n° 3

page 2/3

VU la délibération n°6 du bureau du 9 septembre 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'ingénieur de 30/35ème à 32/35ème suite à la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

CONSIDERANT que, pour son bon fonctionnement,

- la direction générale a besoin d'un chargé de mission "politiques contractuelles et stratégie »,
- le service gestion des déchets a besoin d'un chargé de mission «prévention des déchets»,
- le service traitement de l'information a besoin pour son bon fonctionnement d'un technicien applicatif web, en partenariat avec le GIE « Liberaccès »,
- le service culturel a besoin d'un responsable de la médiation culturelle,

CONSIDERANT les postes vacants au tableau des effectifs de technicien principal de 2ème classe à temps complet, de chargé de mission « prévention des déchets » à temps complet, de rédacteur à temps complet,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins de la direction générale et du service gestion des déchets justifient le recrutement de deux agents non titulaire pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT qu'à défaut de candidature d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant aux profils des postes, ceux-ci peuvent être pourvus par des agents non titulaires conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

1/ la transformation au tableau des effectifs du poste d'ingénieur à temps non complet à raison de 30/35ème en poste d'ingénieur à temps non complet à raison de 32/35ème (voir annexe).

2/ la création d'un poste de chargé de mission "politiques contractuelles et stratégie » à temps complet et du recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur ce poste rémunéré sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 423 à compter du 15 décembre 2013 pour une durée de 3 ans.

Le coût de ce recrutement, soit 39276€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 octobre 2013

n° 3

page 3/3

3/ le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de chargé de mission «prévention des déchets» et rémunéré sur la base du grade d'ingénieur à l'indice brut 379 à compter du 1er novembre 2013.

Le coût de ce recrutement, soit 44298€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4/ le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de technicien applicatif web et rémunéré sur la base du grade de technicien principal de 2ème classe à l'indice brut 350 à compter du 15 octobre 2013.

Le coût de ce recrutement, soit 34270€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5/ le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de responsable de la médiation culturelle et rémunéré sur la base du grade de rédacteur à l'indice brut 325 à compter du 1er novembre 2013.

Le coût de ce recrutement, soit 33294€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 17/10/2013 n° 6684
Publié au siège de la CAPC, le 15/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER